

Responsabilité sociale et code de conduite

La politique de notre entreprise consiste à mener ses activités conformément à toutes les lois, règles et réglementations applicables des juridictions dans lesquelles elle exerce ses activités. En outre, notre entreprise a adopté le présent code de responsabilité sociale des entreprises qui s'appuie sur des normes internationalement reconnues pour promouvoir la responsabilité sociale et environnementale sur le lieu de travail. Nous nous engageons à veiller à ce que ses employés soient traités avec respect et dignité et à ce que ses procédés de fabrication soient respectueux de l'environnement. Nous attendons également de nos fournisseurs qu'ils agissent en conformité avec les lois, règles et réglementations des pays dans lesquels ils opèrent et qu'ils mettent en œuvre les principes de ce code.

Nous continuerons à réévaluer et à mettre à jour ce code pour être au courant des nombreux changements qui interviennent dans notre secteur. Ce Code sera maintenu et disponible en ligne. Si vous avez des questions concernant les exigences de ce Code, veuillez contacter notre bureau.

Travail et droits de l'homme

Les travailleurs doivent être payés au moins le salaire minimum requis par les lois et règlements applicables et bénéficier de toutes les prestations prévues par la loi. Conformément aux lois locales, les travailleurs doivent être rémunérés pour toutes les heures supplémentaires. Les déductions sur les salaires ne doivent pas être utilisées comme mesure disciplinaire. Les travailleurs ne devraient pas être tenus de payer des frais pour obtenir un emploi.

Heures de travail

La semaine de travail ne doit pas dépasser le maximum fixé par la législation locale. Sauf en cas d'urgence ou de situation inhabituelle, la semaine de travail devrait être limitée à 60 heures, y compris les heures supplémentaires, et les travailleurs devraient avoir droit à au moins un jour de congé par semaine de sept jours. En aucun cas, la semaine de travail ne doit dépasser le maximum autorisé par les lois et règlements en vigueur. Les fournisseurs doivent offrir des vacances, des périodes de congé et des jours fériés conformes aux lois et règlements applicables.

Non-Discrimination

Les travailleurs ne doivent pas être victimes de discrimination fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, le handicap, la religion, l'affiliation politique, l'appartenance à un syndicat, l'origine nationale ou l'état civil dans les pratiques d'embauche et d'emploi.

Le travail des enfants

Le travail des enfants ne doit être utilisé à aucun stade de la fabrication. Le terme "enfant" désigne toute personne employée de moins de 15 ans (ou de 14 ans lorsque la législation du pays le permet), ou de moins de l'âge de fin de scolarité obligatoire, ou de moins de l'âge minimum d'emploi dans le pays, selon le plus élevé des deux. Cela n'interdit pas les programmes d'apprentissage sur le lieu de travail légitimes qui sont conformes aux lois et règlements applicables. Les travaux dangereux ne doivent pas être effectués par des travailleurs âgés de moins de 18 ans..

Traitement humain

Les travailleurs ne doivent pas être soumis à des traitements durs ou inhumains, y compris le harcèlement sexuel, les abus sexuels, les châtiments corporels, la contrainte mentale, la contrainte physique ou la violence verbale. Les travailleurs doivent être libres de se déplacer dans les zones ouvertes du lieu de travail à tout moment pendant les heures de travail, sous réserve de toute zone restreinte nécessitant un accès spécial et tant qu'ils n'interrompent pas la productivité des autres employés.

Involuntary Labor

Le travail forcé, la servitude pour dettes, le travail sous contrat ou en prison, l'esclavage ou la traite des personnes ne doivent pas être utilisés sur le lieu de travail. Cela inclut le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert ou l'accueil de personnes par la menace, la contrainte, l'enlèvement ou la fraude. Tout travail doit être volontaire et les travailleurs doivent être libres de quitter leur travail ou de mettre fin à leur emploi avec un préavis raisonnable. Les travailleurs ne doivent pas être tenus de remettre les pièces d'identité, passeports ou permis de travail délivrés par le gouvernement comme condition d'emploi.

Liberté d'association

Les droits des travailleurs de s'associer librement, de former des organisations de travailleurs de leur choix et de s'y affilier, de se faire représenter et de négocier collectivement, comme le permettent et conformément aux lois et règlements applicables, doivent être respectés. Les travailleurs doivent être autorisés à communiquer ouvertement avec la direction concernant les conditions de travail sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement.

Santé et sécurité Sécurité au travail

Des contrôles appropriés, des procédures de travail sûres, un entretien préventif et des mesures de protection (telles que des gardes physiques, des dispositifs de verrouillage et des barrières) doivent être utilisés sur le lieu de travail pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité. Les travailleurs devraient recevoir un équipement de protection individuelle approprié dans les situations où les risques ne peuvent être contrôlés de manière adéquate par ces moyens. Les travailleurs devraient avoir le droit de faire part de leurs préoccupations en matière de sécurité sans crainte de représailles.

Préparation aux situations d'urgence

Les situations et les événements d'urgence devraient être identifiés et des plans d'urgence et des procédures d'intervention devraient être mis en œuvre, y compris les rapports d'urgence, les procédures de notification et d'évacuation des travailleurs, la formation et les exercices des travailleurs, les équipements appropriés de détection et d'extinction des incendies, les installations de sortie adéquates et les plans de récupération.

Accidents du travail et maladies professionnelles

Des procédures et des systèmes doivent être mis en place pour gérer, suivre et signaler les accidents du travail et les maladies professionnelles, y compris des dispositions visant à encourager les travailleurs à les signaler, à classer et à enregistrer les cas d'accidents et de maladies, à enquêter sur les cas et à mettre en œuvre des mesures correctives pour en éliminer les causes, à fournir les traitements médicaux nécessaires et à faciliter le retour au travail de l'employé.

Éthique

La corruption, l'extorsion ou le détournement de fonds, sous quelque forme que ce soit, sont strictement interdits et peuvent entraîner la résiliation immédiate de notre contrat de fournisseur et des poursuites judiciaires.

Aucun avantage indu

Les pots-de-vin ou autres moyens d'obtenir un avantage indu ou inapproprié ne peuvent être offerts ou acceptés. La divulgation d'informations, les activités commerciales, la structure, la situation financière et les résultats doivent être divulgués conformément aux lois et règlements applicables.

Commerce équitable, publicité et concurrence

Des normes commerciales équitables en matière de publicité, de vente et de concurrence doivent être maintenues et des moyens de protéger les informations des clients doivent être disponibles..

Engagement communautaire

Il convient d'encourager l'engagement communautaire pour contribuer à favoriser le développement social et économique.

Protection de la propriété intellectuelle

Les droits de propriété intellectuelle doivent être respectés et le transfert de technologie et de savoir-faire doit être effectué de manière à protéger les droits de propriété intellectuelle.

Système de gestion Engagement de l'entreprise

Une déclaration de responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise affirmant l'engagement du fournisseur à respecter les règles et à s'améliorer en permanence doit être affichée sur le lieu de travail du fournisseur.

Requêtes légales des clients

Les lois et règlements applicables et les requêtes des clients doivent être identifiés, surveillés et compris.

Communication

Des informations claires et précises sur les performances, les pratiques et les attentes du fournisseur doivent être communiquées à ses travailleurs, ses fournisseurs et ses clients.

Retour d'information et participation des travailleurs

Il convient de maintenir un processus continu pour obtenir un retour d'information sur les processus et les pratiques liés au présent code et pour favoriser une amélioration continue.

Audits et évaluations

Des auto-évaluations périodiques devraient être menées pour garantir la conformité au présent code et des efforts raisonnables devraient être entrepris pour informer tous les fournisseurs de niveau supérieur des exigences du présent code et des lois et règlements applicables.

Processus de mesures correctives

Il convient de maintenir un processus permettant de corriger en temps utile toute déficience identifiée par un audit, une évaluation, une inspection ou un examen interne ou externe.

Documentation et archives

Les documents et les archives doivent être conservés pour assurer la conformité réglementaire et la conformité aux exigences de l'entreprise, ainsi qu'une confidentialité appropriée pour protéger la vie privée.